

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DIRECTEUR EXTRAORDINAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2025
FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (13)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Marie BARRIERE, Lucas BASSET, Valérie BERGER-CAPBERN, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Vincent FREY, Joël LE COZ, Joël POULAIN, Patrick ROBIN, Alix VILLAR, Rémi BAUDOT, André HERMET.

Membres excusés / absents (6)

Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI), Dominique BRET (Secrétaire Générale), Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD (pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Céline DODIN (pouvoir à Pierre DELENNE), Rémi DUBOIS

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Invité

Yann RICHARD (commission numérique, responsable de l'interface avec Exalto).

Présidents de séance : Valérie BERGER-CAPBERN et Rémi BAUDOT - Secrétaire de séance : Valérie BERGER-CAPBERN.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h00, quorum atteint de 16 voix sur 19.

1. Objectif de la réunion

Si on veut travailler avec Exalto, finaliser la décision maintenant permettrait de gagner un mois. De même, le travail sur le choix du prestataire pour le site vitrine étant réalisé, il est possible dès à présent de le choisir. La discussion sur la partie calendrier et inscriptions aux courses pour laquelle nous discutons avec Sport N Connect n'est pas à l'ordre du jour de la réunion, une négociation commerciale étant en cours avec eux.

2. Présentation du contexte pour décision sur Exalto

Valérie BERGER-CAPBERN s'appuie sur la présentation diffusée avant la réunion.

Dates clés :

- Livraison Cahier des charges (Gwenan) : 01/07/2024
- Choix Exalto pour lancement étude d'approfondissement des spécifications : CD du 24/11/2024
- Livraison de l'étude par Exalto : 24/04/2025 (du fait de difficultés d'Exalto sur le module sportif)
- Analyse de l'étude pour réponse à Exalto : 22/05/2025 (coût important du module sportif, doute sur la réactivité sur ce périmètre)
- Demande de devis sans module sportif, reçu le 18/08/2025

Le périmètre couvert par Exalto serait réduit à la gestion des structures et des licences, des flux financiers et de la comptabilité, des diplômes, des balises de couleur et de la cartothèque. L'offre d'Exalto est ramené à un coût de développement de l'ordre de 26 k€ TTC pour la cartothèque, l'abonnement annuel serait de 37 k€ TTC par an, avec un engagement minimum de 4 ans.

Plusieurs participants s'inquiètent sur la durée minimale de l'engagement, qui conduit à une charge financière importante, sur le fait que la FFCO n'étant pas propriétaire de l'application, il existe un risque de ne disposer d'aucun outil en fin de période.

A la question « que perd-on si on arrête avec Exalto maintenant », la réponse est « le coût de l'étude préliminaire qui est de 4950€ TTC ». Les avantages de la solution proposée par Exalto par rapport au site existant ont été discutés. C'est plus moderne, plus intégré. Cependant, personne ne se plaint du fonctionnement du site actuel concernant la partie affiliation, prise de licence, déclaration des cartes. Les critiques actuelles portent plutôt sur la navigation au sein du site qui relève du site vitrine.



Un autre argument qui va à l'encontre de prendre un engagement financier sur 4 ans est la conjoncture budgétaire actuelle, qui ne porte pas à être optimiste sur le financement public du mouvement sportif. Pour la FFCO, les subventions annuelles représentent environ 330 k€ par an (dont 65 % sur le haut niveau) soit 20 % de nos recettes et elles pourraient baisser de l'ordre de 8 % pour 2026.

La commission numérique consciente de la problématique a pris l'initiative de contacter le développeur du site actuel pour évaluer avec lui la possibilité de le faire évoluer pour couvrir les évolutions requises et pour sécuriser la FFCO par rapport au risque de travailler avec une structure unipersonnelle. Toutefois, nous ne disposons pas à ce jour d'un devis précis de sa part.

Sachant que nous avons indiqué à Exalto que nous lui communiquerions notre décision finale à la suite du Comité Directeur du 21 octobre, il est donc proposé de mettre au vote :

- Le report de la décision sur le choix d'Exalto au CD du 21 octobre.
- La demande au développeur du site actuel d'une description plus précise sur :
 - o La possibilité de sécuriser le site métier, en partageant les sources et les accès
 - o Le coût envisagé pour une mise à jour du site en fonction des priorités définies par la FFCO
 - Sur le périmètre couvert par l'offre d'Exalto en priorité.
 - Sur le scope total ensuite, sans doute par lots.

La proposition est validée par 16 voix pour sur 16.

Il n'est pas exclu qu'on prenne d'autres prestataires pour une partie des fonctionnalités.

Pour donner suite à une question de Lucas BASSET, il est précisé que la commission numérique a eu un contact avec la société Eventor mais que les deux parties ont constaté que la solution actuelle proposée par Eventor n'était pas en mesure de prendre en compte nos demandes concernant les divers types d'inscription. Ce serait trop de customisation pour eux.

Le Président tient à remercier les 3 personnes qui ont le plus donné de leur personne sur le sujet du site métier, tant avec Gwenan lors du cahier des charges qu'avec Exalto pour la phase préliminaire, Yann RICHARD, Fabrice LAPERGUE et Valérie BERGER-CAPBERN.

3. Discussion sur le site vitrine

Suite à l'appel d'offre réalisé en juillet, 3 prestataires ont été retenus par la commission numérique.

Les critères de choix reposent sur :

- La confiance pour la part design du site,
- La confiance pour la part utilisation de WordPress,
- La confiance pour la gestion des API,
- Le prix.

Il est mis au vote la validation du prestataire Hervé Augoyat & Agence Neutron proposé par la commission numérique pour faire le site vitrine de la FFCO d'ici la fin de l'année, pour un montant initial de 14 k€ hors développement des API.

La proposition est validée par 14 voix pour et 1 abstention sur 15 (1 membre en conflit d'intérêt ne prenant pas part au vote).

Fin du Comité directeur à 21h20.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire de séance
Valérie BERGER-CAPBERN

